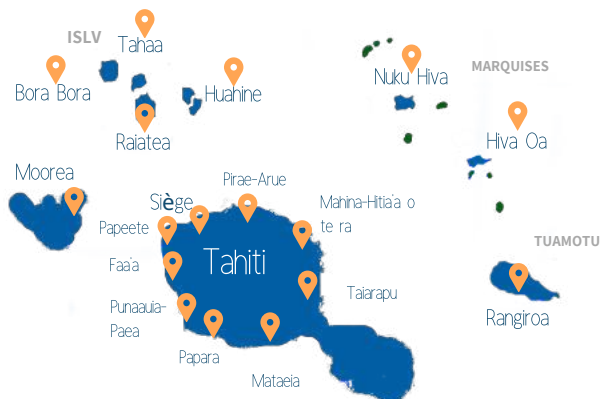


Les circonscriptions de la DSFE



Circonscription n°1 : PAPEETE

Papeete, Mission, rue des remparts Tel : 40 54 92 54

Circonscription n°2 : FAA'A

Faa'a, Route de Puurai en face du collège Henri Hiro, près d'électra - Tel : 40 80 31 55

Circonscription n°3 : PUNAAUIA/PAEA

Punaauia, PK15,800 coté montagne Tel : 40 50 94 20

Circonscription n°4 : PAPARA / TEVA IUTA

Papara, à côté du dispensaire, derrière APURAD
Tel : 40 54 74 50

Mataiea, Pk 47 côté montagne derrière le dispensaire de Mataiea Tel : 40 54 71 55

Circonscription n°5 : MAHINA / HITIAA O TE RA

Mahina, PK 10 coté montagne. Propriété Homer FRITCH
Tel : 40 50 14 20

Antennes de Hitia'a - Papenoo & Mahaena - Tiarei (mairies)

Circonscription n°6 : PIRAE / ARUE

Immeuble Te Hotu (siège) Tel : 40 46 59 90

Subdivision n°7 : des ÎLES SOUS LE VENT

Raiatea, Centre administratif de Uturoa -
Tel : 40 66 36 22

Tahaa, à côté du restaurant Tahaa maita'i, Haamene -
Tel : 40 60 80 05

Huahine, Mairie de Fare - Tel : 40 60 62 52
Bora Bora, Vaitape près de la Socredo - Tel : 40 67 76 90

Circonscription n°8 : TAIARAPU

Taravao, Centre Super U 1er étage - Tel : 40 57 01 01

Circonscription n°9 : MOOREA/MAIAO

Route de l'aéroport - Tel : 40 56 16 66

Subdivision n°10: des ARCHIPELS

Immeuble Te Hotu (siège) - Tel: 40 46 59 90
Rangiroa, Avatoru - Tel: 40 96 82 64
Antenne de Nuku Hiva - Tél: 40 910 280
Antenne de Hiva Oa - Tél: 40 927 901
Tubuai - Tél: 40 950 499



Immeuble Te Hotu, avenue Prince Hinoi
Ouvert au public
Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30
Et le vendredi de 7h30 à 14h30

B.P. : 1 707 - 98 713 Papeete - TAHITI
Polynésie française
Tél. : 40 46 58 46
Fax : 40 43 89 20
Mail : secretariat@solidarite.gov.pf



Page Facebook :
www.facebook.com/dsfe.pf
Direction des solidarités, de la Famille et
de l'égalité - actions sociales



Direction des solidarités,
de la famille et de l'égalité

*La solidarité est une force,
la famille en est le socle*

Nos missions & métiers



Les missions de la DSFE

Arrêté n° 419 CM du 15 mars 2018 portant création et organisation de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité(DSFE).

La direction des solidarités, de la famille et de l'égalité est chargée de promouvoir la cohésion sociale, prévenir les risques de marginalisation et de lutter contre l'exclusion et contre toute forme de discrimination à l'égard de personnes ou de groupes de personnes en situation de vulnérabilité.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité assure les missions suivantes :

- Participer à la définition des politiques publiques de solidarité, de la famille et de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Contribuer à la promotion et à l'insertion sociale des personnes et des familles ;
- Assurer les missions de l'aide sociale à l'enfance ;
- Assurer la protection administrative, l'évaluation sociale et l'accompagnement des personnes et groupes de personnes vulnérables ayant fait l'objet d'une mesure de protection judiciaire ;
- Elaborer, animer, coordonner des plans d'action sociale et de prévention, et évaluer leur mise en œuvre ;
- Accompagner les structures à vocation sociale et médico sociale, assurant la prise en charge des personnes vulnérables ;
- Participer à la formation initiale et continue aux métiers du social.

La déconcentration de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité sur l'archipel des îles du Vent est réalisée de la façon suivante :

1/ la section de l'action sociale composée :

- de la cellule « coordination polyvalence »
- de la cellule « aide sociale à l'enfance »
- de la cellule « protection des personnes en perte d'autonomie »
- de la cellule « signalements »

2/ la section des circonscriptions et des subdivisions de la DSFE :

Elle est composée de cellules délocalisées, dénommées « circonscriptions des solidarités, de la famille et de l'égalité et a pour missions :

- dans le cadre de la polyvalence, de venir en aide aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à une autonomie, et de procéder aux évaluations des informations préoccupantes et des signalements ;
- dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, d'assurer la mise en œuvre et le suivi de mesures administratives ou judiciaires en matière de protection de l'enfance.

Les subdivisions des îles Sous-le-Vent, des Australes, des Marquises et des Tuamotu-Gambier sont composées de cellules dénommées « antennes des solidarités, de la famille et de l'égalité » créées dans chaque archipel. Elles effectuent les mêmes activités que les circonscriptions des îles du Vent.

3/ la cellule des établissements et des programmes d'action sociale

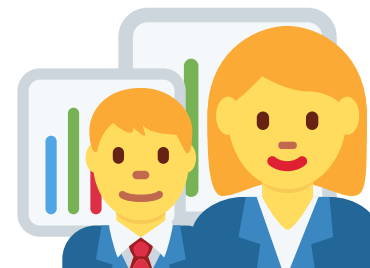
Encadre, accompagne et contrôle les structures (établissements ou services) sociales, socio-éducatives et médico-sociales, assurant la prise en charge des personnes vulnérables.

Les programmes d'Action Sociale et collective:

- informent et accompagnent les porteurs de projets dans leurs demandes de subvention,
- instruisent les dossiers,
- élaborent et de contrôlent l'exécution des conventions de financement



INFO - PRATIK'



Les métiers du social

- ➔ Éducateur spécialisé
- ➔ Assistant de service social
- ➔ Éducateur pour jeunes enfants
- ➔ Psychologue
- ➔ Conseiller en Economie social et familial



Pour tous renseignements concernant les formations du champ social et spécialisé, rapprochez-vous du Pôle Formation & Documentation de la DSFE au 40 46 58 67 ou 40 46 58 69